

Conditions générales

Conditions générales

<https://como-milano.fr> - en vigueur à partir de cette date : 2024-01-24

Préambule

Bienvenue sur notre site! Merci de nous avoir fait confiance pour votre achat !

Si vous avez des questions sur les présentes conditions générales, l'utilisation du site Internet, les différents produits, le processus d'achat ou si vous souhaitez discuter de vos besoins individuels avec nous, veuillez contacter notre personnel aux coordonnées indiquées !

Mentions légales : données du Prestataire (Vendeur, Entreprise).

Nom : Au nom de Como Milano International SARL., Btech Hongrie SARL., en tant que distributeur européen officiel des produits Como Milano.

Siège social : 64-66. Ungvar , Budapest, H-1142

Adresse postale : 64-66. Ungvar , Budapest, H-1142

Autorité d'enregistrement : Tribunal des sociétés du Tribunal de la capitale

Numéro d'enregistrement de la société : 01-09-263437

Numéro fiscal : HU10836158

Numéro de téléphone : +390200700394

E-mail : info@como-milano.com

Site Internet : <https://como-milano.fr>

IBAN (EUR): HU27 1176 3426 8805 1888 0000 0000

IBAN (USD): HU03 1176 3426 8936 3010 0000 0000

Code SWIFT : OTPVHUHB

Données de l'hébergeur

Nom : UNAS Online Kft.

Siège social : 9400 Sopron, Kőszegi út 14.

Contact : unas@unas.hu

Site Internet : unas.hu

Concepts

Biens : proposés sur le Site et destinés à la vente sur le Site :

bien meuble, y compris l'eau, le gaz et l'électricité en conteneurs, en bouteilles ou autrement, en quantité limitée ou avec un volume déterminé, et

un bien meuble qui comprend ou est connecté à un contenu numérique ou à un service numérique de telle manière qu'en l'absence du contenu numérique ou du service numérique concerné, les biens ne pourraient pas remplir leurs fonctions (ci-après : les biens contenant des éléments numériques)

Biens contenant des éléments numériques : objets meubles qui incluent ou sont liés à un contenu numérique ou à des services numériques de telle manière que les biens ne seraient pas en mesure de remplir leurs fonctions en l'absence du contenu numérique ou du service numérique concerné.

Contenu numérique : données produites ou fournies sous forme numérique

Parties : vendeur et acheteur ensemble

Consommateur : une personne physique agissant à des fins extérieures à son activité professionnelle indépendante et économique, qui achète, commande, reçoit, utilise, fait usage de biens ou est destinataire de communications commerciales ou d'offres liées aux biens. Dans l'application des règles relatives à l'organisme de conciliation - à l'exception de l'application du règlement 524/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement 2006/2004/ CE et directive 2009/22/CE – en plus de ce qui précède, une organisation non gouvernementale, une personne morale ecclésiastique, une copropriété, une association de logement agissant à des fins en dehors de son activité indépendante et de son champ d'activité économique, conformément à une loi distincte, qui achète, commande, reçoit, utilise, fait usage de biens ou échange en relation avec les biens, est considéré comme un consommateur destinataire d'une communication ou d'une offre. Au sein du marché intérieur, sur la lutte contre les restrictions territoriales injustifiées du contenu et d'autres formes de discrimination fondées sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement du client, ainsi que les règlements 2006/2004/CE et (UE) 2017/2394, ainsi que comme 2009/22/CE aux fins du Règlement (UE) 2018/302 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2018 modifiant la Directive [ci-après : Règlement (UE) 2018/302], un consommateur qui, en plus de ce qui précède, un client selon le règlement (UE) 2018/302 est également une entreprise

Contrat de consommation : un contrat dont l'un des sujets est considéré comme un consommateur

Fonctionnalité : la capacité d'un bien contenant des éléments numériques, un contenu numérique ou un service numérique à remplir des fonctions appropriées à son objectif.

Fabricant : le producteur des Biens, dans le cas de Biens importés, l'importateur qui introduit les Biens sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que toute personne qui, en indiquant le nom, la marque ou autre signe distinctif des Biens, se présente comme fabricant

Interopérabilité : capacité d'un bien, d'un contenu numérique ou d'un service numérique contenant des éléments numériques à fonctionner avec du matériel et des logiciels différents de ceux avec lesquels le même type de bien, de contenu numérique ou de service numérique est normalement utilisé.

Compatibilité : capacité d'un bien, d'un contenu numérique ou d'un service numérique contenant des éléments numériques à fonctionner avec du matériel ou des logiciels avec lesquels des biens, un contenu numérique ou des services numériques du même type sont normalement utilisés, sans qu'il soit nécessaire de les convertir.

Site Internet : ce site Internet, qui sert à conclure le contrat

Contrat : Un contrat de vente créé entre le Vendeur et l'Acheteur à l'aide du Site Internet et de la correspondance électronique

Support de données durable : tout dispositif permettant au consommateur ou à l'entreprise de stocker les données qui lui sont personnellement adressées de manière encore accessible dans le futur et pendant une durée adaptée à la finalité des données, ainsi

que pour afficher les données stockées sous une forme inchangée

Dispositif permettant la communication entre parties absentes : dispositif adapté pour établir une déclaration contractuelle en l'absence des parties - afin de conclure un contrat. Un tel dispositif est notamment un formulaire adressé ou non, une lettre type, une annonce publiée dans un produit de presse avec un bon de commande, un catalogue, un téléphone, un télécopieur et un dispositif permettant d'accéder à Internet.

Contrat en absence : un contrat de consommation conclu sans la présence physique simultanée des parties dans le cadre d'un système de vente à distance organisé pour la fourniture de biens ou de services conformément au contrat, de telle sorte que, pour conclure le contrat, les parties contractantes utilisent un dispositif permettant la communication entre parties absentes uniquement

Entreprise : personne agissant dans le cadre de sa profession, de son activité indépendante ou de son activité commerciale

Acheteur/Vous : personne concluant un contrat faisant une offre d'achat via le Site Internet

Garantie : Dans le cas de contrats conclus entre le consommateur et l'entreprise (ci-après : contrat de consommation), selon le Code Civil,

la garantie souscrite pour l'exécution du contrat, que l'entreprise prend volontairement en complément ou en l'absence de son obligation légale de bonne exécution du contrat, et
la garantie obligatoire basée sur la loi

Prix d'achat : contrepartie à payer pour les Biens et pour la fourniture du contenu numérique.

Législation applicable Le Contrat est régi par les dispositions du droit hongrois, et notamment la législation suivante s'applique :

CLV de 1997. Loi sur la protection des consommateurs

Loi CVIII de 2001 sur certaines questions de services commerciaux électroniques et de services liés à la société de l'information

Loi V de 2013 portant Code civil

151/2003. (IX.22.) décret gouvernemental sur la garantie obligatoire des biens de consommation durables

45/2014. (II.26.) arrêté gouvernemental fixant les règles détaillées des contrats entre le consommateur et l'entreprise

19/2014. (IV.29.) Décret NGM relatif aux règles procédurales de gestion de la garantie et des demandes de garantie des choses vendues dans le cadre du contrat entre un consommateur et une entreprise

Loi LXXVI de 1999 sur le droit d'auteur

Loi CXII de 2011 sur le droit à l'autodétermination de l'information et la liberté d'information

RÈGLEMENT (UE) 2018/302 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (28 février 2018) relatif à la lutte contre les restrictions territoriales injustifiées de contenu et autres formes de discrimination fondées sur la nationalité, le lieu de résidence ou d'établissement du client au sein du marché intérieur , et 2006/2004/CE et règlement (UE) 2017/2394, et modifiant la directive 2009/22/CE

RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (27 avril 2016) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et portant abrogation du règlement 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

373/2021 sur les règles détaillées des contrats de vente et d'achat de biens et de fourniture de contenus et de services numériques entre un consommateur et une entreprise. (VI. 30.) Décret gouvernemental

Portée et acceptation des Conditions Générales

Le contenu du contrat entre nous est déterminé - outre les dispositions de la législation contraignante pertinente - par les présentes conditions générales (ci-après : CGV). Ainsi, les présentes Conditions générales contiennent les droits et obligations de vous et de nous, les conditions de conclusion du contrat, les délais d'exécution, les conditions de livraison et de paiement, les règles de responsabilité et les conditions d'exercice du droit de rétractation.

Les informations techniques nécessaires à l'utilisation du Site, qui ne sont pas contenues dans les présentes Conditions Générales, sont fournies par d'autres informations disponibles sur le Site.

Avant de finaliser votre commande, vous devez prendre connaissance des dispositions des présentes CGV.

La langue du contrat, la forme du contrat

La langue des contrats couverts par les présentes Conditions Générales est le français.

Les contrats entrant dans le champ d'application des présentes CGV ne sont pas des contrats écrits, ils ne sont pas déposés par le Vendeur.

Des prix

Les prix sont en EUR et incluent 27% de TVA. La possibilité que le vendeur modifie les prix pour des raisons de politique commerciale ne peut être exclue. Les modifications de prix ne s'appliquent pas aux contrats déjà conclus. Si le Vendeur a indiqué le prix de manière incorrecte et qu'une commande a été reçue pour les Marchandises, mais que les parties n'ont pas encore conclu de contrat, le Vendeur agira sur la base de la section « Procédure de prix incorrecte » des Conditions Générales.

Procédure en cas de prix erroné

Il est considéré comme un prix manifestement incorrect :

Prix 0 euro,

un prix réduit avec une remise, mais la remise est mal indiquée (ex : dans le cas d'un produit à 100 euros, avec une remise de 20 %, le produit est proposé à 50 euros).

En cas de prix incorrect, le Vendeur offre la possibilité d'acheter les Marchandises au prix réel, information avec laquelle l'Acheteur peut décider de commander les Marchandises au prix réel ou d'annuler la commande sans aucune conséquence juridique défavorable.

Options de traitement des plaintes et d'application de la loi

Le consommateur peut soumettre une réclamation au titre de la garantie relative aux marchandises ou une plainte relative à la conduite, à l'activité ou à l'omission du vendeur aux contacts et méthodes suivants :

Par écrit via le site internet suivant : <https://como-milano.fr>

Par écrit via l'adresse email suivante : info@como-milano.com

Par écrit par courrier : 64-66. Ungvar , Budapest, H-1142

Le consommateur peut communiquer verbalement ou par écrit sa plainte à l'entreprise, qui concerne la conduite, l'activité ou l'omission de l'entreprise, ou à la personne agissant dans l'intérêt ou au bénéfice de l'entreprise, qui est directement liée à la distribution ou à la vente du produit. biens aux consommateurs.

L'entreprise est tenue d'examiner immédiatement la plainte verbale et d'y remédier si nécessaire. Si le consommateur n'est pas d'accord avec le traitement de la plainte ou si une enquête immédiate sur la plainte n'est pas possible, l'entreprise est tenue d'enregistrer sans délai la plainte et sa position à son sujet et d'en remettre une copie au consommateur sur place en cas de

réclamation verbale faite en personne. Dans le cas d'une réclamation verbale communiquée par téléphone ou via d'autres services de communication électronique, elle doit être adressée au consommateur au plus tard dans les 30 jours - conformément à la réglementation relative à la réponse à une réclamation écrite - en même temps que le réponse substantielle. Par ailleurs, il est tenu d'agir comme suit concernant la plainte écrite.

Si l'acte juridique directement applicable de l'Union européenne n'en dispose pas autrement, l'entreprise doit répondre à la réclamation écrite dans les trente jours suivant sa réception de manière pouvant être motivée par écrit et prendre des mesures pour la communiquer. Si la plainte est rejetée, l'entreprise est tenue d'informer par écrit le consommateur de l'autorité ou de l'organisme de conciliation avec lequel il peut engager la procédure avec sa plainte - selon sa nature. Les informations doivent également comprendre le siège social, les coordonnées téléphoniques et Internet ainsi que l'adresse postale de l'autorité compétente et de l'organisme de conciliation en fonction du lieu de résidence ou de résidence du consommateur. Les informations doivent également indiquer si l'entreprise a fait une déclaration générale de soumission à la décision du bureau de conciliation.

Si le litige de consommation pouvant exister entre le Vendeur et le consommateur n'est pas réglé au cours des négociations, les voies d'exécution légale suivantes s'offrent au consommateur :

Procédure de protection des consommateurs

Il est possible de déposer une plainte auprès des autorités de protection des consommateurs. Si le consommateur constate une violation de ses droits de consommateur, il a le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des consommateurs selon son lieu de résidence. Après avoir évalué la plainte, l'autorité décide de la conduite de la procédure de protection des consommateurs. Les tâches officielles de premier niveau en matière de protection des consommateurs sont accomplies par les bureaux gouvernementaux de la capitale et du comté compétents en fonction du lieu de résidence du consommateur. Une liste d'entre eux peut être consultée ici : <http://www.kormanyhivatalok.hu/>

Procédure judiciaire

Le client a le droit de faire valoir sa créance résultant d'un litige de consommation devant le tribunal dans le cadre d'une procédure civile conformément à la loi V de 2013 relative au Code civil et à la loi CXXX de 2016 relative au Code de procédure civile. selon les dispositions de la loi.

Procédure de conciliation

Si nous rejetons votre réclamation de consommateur, vous avez le droit de faire appel auprès de l'autorité compétente de votre lieu de résidence ou de votre lieu de résidence, ou auprès de la commission de conciliation indiquée par vous dans la demande. La condition pour engager la procédure de conciliation est que le consommateur tente directement de régler le litige avec l'entreprise concernée.

L'instance de conciliation - à moins que le consommateur ne demande une audience personnelle - tiendra l'audience en ligne sans présence personnelle et via un appareil électronique permettant une transmission audio et vidéo simultanée (ci-après : audience en ligne).

L'entreprise a l'obligation de coopérer à la procédure de conciliation, dans le cadre de laquelle nous sommes tenus d'adresser dans les délais notre réponse à l'invitation de la commission de conciliation. À l'exception de l'application du règlement 524/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et de la modification du règlement (CE) 2006/2004 et de la directive 2009/22/CE. , l'entreprise a le droit de créer un règlement à l'audience et est tenue d'assurer la participation d'une personne. Lors de l'audience en ligne, le représentant de la société autorisée à créer un règlement doit participer en ligne. Si le consommateur demande une audience personnelle, le représentant de l'entreprise autorisé à conclure un règlement doit au moins participer à l'audience en ligne.

De plus amples informations sur les commissions de conciliation sont disponibles ici : <https://www.bekeltetes.hu>

Procédure du comité de conciliation dans le cas de personnes qui ne sont pas considérées comme des consommateurs

Conformément à la loi sur la protection des consommateurs, un consommateur est une organisation non gouvernementale, une personne morale religieuse, un immeuble d'habitation, une coopérative d'habitation agissant à des fins en dehors de son activité indépendante et de son champ d'activité économique, conformément à une loi distincte, qui achète, commande, reçoit, utilise ou fait usage de biens. ou le destinataire de communications commerciales ou d'offres liées aux marchandises.

Le bureau de conciliation est habilité à vérifier et à enquêter sur l'existence de la qualité du consommateur. Les règles de procédure sont régies par le règlement rédigé sous l'égide du Conseil de conciliation.

Plateforme de règlement des litiges en ligne

La Commission européenne a créé un site Web sur lequel les consommateurs peuvent s'inscrire, afin qu'ils aient la possibilité de régler leurs litiges juridiques liés aux achats en ligne en remplissant une demande, évitant ainsi les procédures judiciaires. De cette manière, les consommateurs peuvent faire valoir leurs droits sans que, par exemple, la distance ne les en empêche.

Si vous souhaitez déposer une plainte concernant un produit ou un service que vous avez acheté en ligne et que vous ne souhaitez pas nécessairement vous adresser au tribunal, vous pouvez utiliser l'outil de règlement des litiges en ligne.

Sur le portail, vous et le commerçant contre lequel vous avez déposé une plainte pouvez sélectionner conjointement l'organisme de règlement des litiges que vous souhaitez confier au traitement de la plainte.

La plateforme de règlement des litiges en ligne est disponible ici : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=HU>

Autres avis

Invalidité partielle, code de conduite

Si un point des Conditions Générales est juridiquement incomplet ou invalide, les autres points du contrat resteront en vigueur et les dispositions de la législation pertinente s'appliqueront à la place de la partie invalide ou incorrecte.

Le Vendeur ne dispose pas d'un code de conduite en vertu de la loi relative à l'interdiction des pratiques commerciales déloyales à l'égard des consommateurs.

Informations sur le fonctionnement des biens contenant des éléments numériques, ainsi que sur les mesures techniques de protection applicables

La disponibilité des serveurs fournissant les données affichées sur le site est supérieure à 99,9% par an. L'intégralité du contenu des données est régulièrement sauvegardée, de sorte qu'en cas de problème, le contenu des données d'origine peut être restauré. Les données affichées sur le site Web sont stockées dans des bases de données MSSQL et MySQL. Les données sensibles sont stockées avec un niveau de cryptage approprié et la prise en charge matérielle intégrée au processeur est utilisée pour les coder.

Informations sur les propriétés essentielles des Biens

Sur le site Internet, nous fournissons des informations sur les propriétés essentielles des Biens qui peuvent être achetés dans les

descriptions de chacun des Biens.

Correction des erreurs de saisie - Responsabilité de la véracité des données fournies

Lors de la commande, vous avez la possibilité de modifier les données que vous avez saisies avant de finaliser la commande (en cliquant sur le bouton retour du navigateur, la page précédente s'ouvre, les données saisies peuvent donc être corrigées même si vous êtes déjà passé à la page suivante). Veuillez noter qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que les données que vous fournissez sont saisies avec exactitude, car les marchandises seront facturées et livrées sur la base des données que vous avez fournies. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une adresse e-mail mal renseignée ou la saturation de l'espace de stockage appartenant à la boîte mail peut entraîner l'absence de livraison de la confirmation et empêcher la conclusion du contrat. Si l'Acheteur a finalisé sa commande et découvre une erreur dans les données fournies, il doit initier la modification de sa commande dans les plus brefs délais. L'Acheteur peut informer le Vendeur des modifications apportées à la commande incorrecte en envoyant un courrier à partir de l'adresse e-mail fournie au moment de la commande ou en appelant le Vendeur.

Utilisation du site Internet

L'achat n'est pas soumis à inscription.

Le site Internet propose aux utilisateurs des présentations de produits et des commandes en ligne. L'Utilisateur peut naviguer sur le site Internet à l'aide des éléments de menu. Les marchandises sont répertoriées dans le système de catégories. Dans la catégorie Produits en vente, vous pouvez trouver tous les produits en vente disponibles dans le magasin. La date de début et la date de fin de la promotion, ou la date de début et jusqu'à épuisement des stocks, sont indiquées séparément pour chaque produit.

Sous l'élément de menu Plus pour moins cher, vous trouverez les produits pour lesquels le magasin offre une remise sur quantité lors de la commande de plusieurs articles.

Dans l'élément de menu Nouveaux articles, vous pouvez trouver de nouveaux produits dans l'offre du site Web. En cliquant sur le nom de la catégorie, vous pouvez voir la liste des biens qui y sont installés. Si tous les produits d'une catégorie donnée ne tiennent pas sur une seule page, vous pouvez utiliser les numéros au-dessus et en dessous de la page Produits à destination. Depuis la liste des marchandises, la page détaillée des marchandises est accessible en cliquant sur le nom de la marchandise, vous pourrez ici connaître les caractéristiques détaillées et le prix des marchandises que vous souhaitez commander.

Sur le site Internet, il est possible de rechercher des biens par mot-clé. Les résultats des produits correspondant aux critères de recherche sont affichés sous forme de liste, similaire aux catégories.

Le produit sélectionné peut être placé dans le panier à l'aide du bouton panier, à côté du bouton le nombre de pièces requis peut être défini. L'Utilisateur peut vérifier le contenu du panier à l'aide de la rubrique de menu Panier. Ici, vous pouvez modifier la quantité de marchandises que vous avez ajoutées au panier ou supprimer l'article donné. Vous pouvez également utiliser le bouton Vider le panier pour vider complètement le panier.

L'Utilisateur peut poursuivre le processus d'achat en cliquant sur le bouton Commander. Dans un deuxième temps, il est possible de participer, de s'inscrire et d'acheter sans inscription. En cas d'inscription et d'achat sans inscription, l'Utilisateur doit fournir les données suivantes : adresse e-mail, nom, numéro de téléphone, adresse de facturation et, si différente, l'adresse de livraison. En plus des données ci-dessus, un mot de passe doit également être saisi pour l'inscription. L'Utilisateur peut s'informer de la réussite de son inscription par e-mail et sur le site Internet. L'Utilisateur peut demander la suppression de son inscription auprès du Prestataire par courrier électronique, auquel cas il devra se réinscrire pour un nouvel achat.

L'Utilisateur est responsable de la confidentialité des données d'accès. L'Utilisateur est responsable de la mise à jour de ses données et est tenu d'informer le Prestataire s'il se rend compte que ses données ont été utilisées de manière abusive par un tiers. En cas d'oubli du mot de passe, un nouveau mot de passe peut être demandé sur le site Internet à l'adresse e-mail enregistrée. Si l'Utilisateur s'est préalablement inscrit sur le site Internet, le processus de commande pourra être poursuivi en saisissant son adresse e-mail et son mot de passe.

Lors de l'étape suivante de la commande, l'Utilisateur devra choisir le mode de paiement et de livraison qui lui convient. A l'aide d'une page récapitulative, l'Utilisateur peut vérifier toutes les données précédemment saisies ainsi que les Biens qu'il souhaite commander et leur quantité. En cas d'erreurs de saisie de données, vous pouvez utiliser l'icône en forme de crayon pour corriger les données saisies.

Si vous trouvez que tout vous convient, vous pouvez finaliser votre commande en utilisant le bouton Soumettre la commande. Vous en recevrez une confirmation sur le site Internet ou par e-mail. Si vous constatez des données incorrectes après l'enregistrement de la commande (par exemple dans l'e-mail de confirmation), vous devez le signaler immédiatement au prestataire de services, mais au plus tard dans les 24 heures. Quelle que soit son intention de commander, l'utilisateur peut se connecter à l'aide de la fenêtre de connexion de l'acheteur ou de l'élément de menu Connexion. Après vous être connecté, un élément de menu Modifier les données apparaît, où vous pouvez modifier les données que vous avez saisies lors de l'inscription, ainsi que les données de votre commande passée et suivre son statut.

Finaliser la commande (faire une offre)

Si vous êtes convaincu que le contenu du panier correspond aux Produits que vous souhaitez commander et que vos données sont correctes, vous pouvez finaliser votre commande en cliquant sur le bouton « Commander ». Les informations fournies sur le site Internet ne constituent pas une offre de conclusion d'un contrat de la part du Vendeur. Dans le cas de commandes entrant dans le champ d'application des présentes CGV, vous êtes considéré comme l'offrant.

En appuyant sur le bouton « Commander », vous reconnaissez expressément que votre offre doit être considérée comme faite, et que votre déclaration - en cas de confirmation par le Vendeur conformément aux présentes CGV - entraîne une obligation de paiement. Le Vendeur est tenu de confirmer sans délai l'arrivée de la commande à l'Acheteur par voie électronique. Si cette confirmation n'est pas reçue par l'Acheteur dans le délai prévu, en fonction de la nature de la prestation, mais au plus tard 48 heures après l'envoi de la commande de l'Acheteur, l'Acheteur est libéré de l'offre ferme ou de l'obligation contractuelle.

Traitement des commandes, création de contrat

Les commandes sont traitées en deux étapes. Vous pouvez passer votre commande à tout moment. Vous recevrez dans un premier temps une confirmation automatique de votre commande, qui enregistre uniquement le fait que votre commande a été reçue via le site Internet, mais cette confirmation ne constitue pas une acceptation de votre offre. Si vous constatez que la notification automatique par e-mail de confirmation contient des données incorrectes (par exemple nom, adresse de livraison, numéro de téléphone, etc.), vous êtes tenu de nous en informer - en même temps que vous saisissez les données correctes - en e-mail pour communiquer. Si vous ne recevez pas l'e-mail de confirmation automatique dans les 24 heures suivant votre commande, veuillez nous contacter, car il est possible que votre commande ne soit pas arrivée dans notre système pour des raisons techniques.

Après avoir envoyé votre offre, le Vendeur confirmera votre offre via un deuxième e-mail. Le contrat est créé lorsque l'e-mail de confirmation envoyé par le Vendeur devient disponible dans votre système de messagerie (deuxième confirmation, acceptation de l'offre).

Procédure suivie en cas de colis non livrés

Si l'Acheteur n'accepte pas les Biens commandés et remis à la livraison et n'informe pas le Vendeur de son intention d'annuler dans les 14 jours sans la justification prévue par la loi, il est en rupture de son contrat avec le Vendeur, selon lequel il est obligé d'accepter les marchandises et ainsi d'accepter la performance du vendeur. Dans ce cas, le Vendeur tentera de relivrer les Marchandises, s'il peut coordonner cela avec l'Acheteur, mais pourra subordonner la relivraison au paiement de frais de livraison. Si la livraison répétée échoue ou si elle ne peut pas être convenue avec l'acheteur parce que l'acheteur refuse de coopérer, le vendeur est en droit de résilier le contrat avec l'acheteur avec effet immédiat en raison de la rupture du contrat et de réclamer les frais de la livraison infructueuse. livraison et retour à titre de pénalité pour l'Acheteur. Pour résilier le contrat, les parties acceptent l'utilisation de l'e-mail utilisé par l'Acheteur au moment de la commande comme moyen de communication et précisent que la date de la notification de résiliation est le moment où la lettre de résiliation devient disponible dans le courrier électronique de l'Acheteur. compte email.

Méthodes de paiement

Paiement par carte de crédit

Worldline offre la possibilité d'accepter des cartes pour notre boutique en ligne. Lors d'un paiement par carte bancaire, vous serez redirigé vers la page de paiement du prestataire - Saferpay -, le paiement s'effectue donc directement sur la page exploitée par le prestataire, fonctionnant dans le respect des règles et règles de sécurité de la carte internationale. entreprises.

Notre boutique en ligne n'est pas en possession des données, du numéro ou de la date d'expiration de votre carte ou du compte sous-jacent sous quelque forme que ce soit, et ne peut pas en avoir un aperçu.

Veuillez préparer votre carte. Pour payer par carte bancaire, vous aurez besoin des informations suivantes :

Numéro de carte (Le numéro de 13 à 19 chiffres affiché au recto de la carte par gaufrage ou impression.)

Date d'expiration (Le numéro au format mm/aa en relief ou imprimé au recto de la carte.)

Code de validation (Les trois derniers chiffres {CVV2 ou CVC2} de la ligne numérique sur le panneau de signature au dos de la carte. (Certaines cartes de type Maestro ne conviennent pas aux achats en ligne. Veuillez contacter la banque émettrice de votre carte dans ce cas !)

Afin d'augmenter encore la sécurité de l'acceptation des cartes en ligne, Worldline utilise le service 3D Secure, c'est-à-dire Verified by Visa/MasterCardSecure Code (VbV/MSC). L'essence du service est que la banque émettrice de la carte utilisée pour le paiement fournit au titulaire de la carte une option d'identification supplémentaire, qui est vérifiée lors de la transaction et identifie clairement la personne utilisant la carte.

Si le service VbV/MSC n'est pas disponible auprès de la banque qui a émis votre carte, ou si vous ne l'avez pas demandé, le processus de paiement ne changera pas. La boutique en ligne vous redirige vers la page Worldline Saferpay, où vous saisissez les détails de votre carte (numéro de carte, date d'expiration, code de validation).

Si le service VbV/MSC est actif sur votre carte bancaire, le processus de l'opération de paiement sera modifié. Après avoir renseigné les données de votre carte (numéro de carte, date d'expiration, code de validation), votre banque émettrice de la carte vous redirigera automatiquement vers la page appropriée où vous devrez effectuer la procédure d'identification. Après une identification réussie, la transaction de paiement se poursuivra, vous recevrez une notification concernant le succès de la transaction et vous serez redirigé vers l'interface de la boutique en ligne. Si vous ne pouvez pas procéder à l'identification, la transaction sera conclue sans succès.

Paiement à la livraison

Si vous souhaitez régler le montant de la commande dès réception du colis, sélectionnez le mode de paiement « Contre remboursement ». Cette méthode n'est disponible qu'en Hongrie.

Virement

Vous pouvez également payer les marchandises par virement bancaire.

Paiement en espèces

Vous avez la possibilité de payer le prix du ou des produits commandés en espèces dans notre magasin à réception de la marchandise.

Modalités d'acceptation, frais d'acceptation

Service de messagerie GLS

Les Marchandises sont livrées en Europe par le service de messagerie GLS.

Vous pouvez trouver plus d'informations ici : <https://gls-group.eu/HU/hu/cimzetteknek-nyujtott-szolgaltatasok>

Minimum	Maximum	Frais d'expédition
1 €	100 €	13 €
101 €	1250 €	Gratuit

Date d'achèvement

Concernant la commande, le délai général de livraison est de 30 jours maximum à compter de la confirmation de la commande. En cas de retard du Vendeur, l'Acheteur est en droit de fixer un délai supplémentaire. Si le vendeur ne respecte pas le délai supplémentaire, l'acheteur est en droit de résilier le contrat.

Réserve de droits, clause de propriété

Si vous avez déjà commandé des marchandises sans les recevoir lors de la livraison (sans compter le cas où vous avez exercé votre droit de rétractation), ou si les marchandises ont été retournées au vendeur avec une marque non recherchée, le vendeur exécutera la commande avec le prix d'achat et cela vous oblige à payer les frais d'expédition à l'avance.

Le Vendeur peut retarder la livraison des Biens jusqu'à ce qu'il soit convaincu que le paiement du prix des Biens a été effectué avec succès à l'aide de la solution de paiement électronique (y compris le cas où, dans le cas de Biens payés par virement bancaire, l'Acheteur transfère le prix d'achat et la conversion dans la devise de son Etat membre, et en raison des commissions et frais bancaires, le Vendeur ne perçoit pas l'intégralité du prix d'achat et des frais de livraison). Si le prix des Marchandises n'a pas été entièrement payé, le Vendeur peut demander à l'Acheteur de compléter le prix d'achat.

Ventes à l'étranger

Le Vendeur ne fait pas de distinction entre les Acheteurs sur le territoire de la Hongrie et en dehors du territoire de l'Union européenne utilisant le Site Internet. En l'absence de disposition différente des présentes CGV, le Vendeur assure la livraison/réception des Marchandises commandées sur le territoire de la Hongrie.

Les dispositions des présentes conditions générales s'appliquent également aux achats en dehors de la Hongrie, étant donné que, sur la base des dispositions du règlement concerné, un consommateur qui est citoyen d'un État membre ou qui a un lieu de résidence

dans un État membre Un État, ou une entreprise qui a un établissement dans un État membre, est considéré comme un acheteur dans l'interprétation de ce point. et au sein de l'Union européenne, achète des biens ou utilise des services dans le seul but d'utilisation finale, ou agit dans une telle intention. Un consommateur est une personne physique qui agit dans un but sortant du cadre de ses activités commerciales, industrielles, artisanales ou professionnelles.

La langue de communication et d'achat est principalement le hongrois, le Vendeur n'est pas obligé de communiquer avec l'Acheteur dans la langue du pays d'origine de l'Acheteur.

Le Vendeur n'est pas tenu de se conformer aux exigences non contractuelles, telles que les exigences en matière d'étiquetage ou spécifiques au secteur, définies dans la législation nationale de l'État membre de l'Acheteur en ce qui concerne les Biens concernés, ni d'informer l'Acheteur de ces exigences.

Sauf indication contraire du vendeur, la TVA hongroise s'applique à toutes les marchandises.

Le Client peut exercer ses droits légaux conformément aux présentes Conditions Générales.

En cas d'utilisation d'une solution de paiement électronique, le paiement s'effectue dans la devise indiquée par le Vendeur,

Le Vendeur peut suspendre la livraison des Biens jusqu'à ce qu'il soit convaincu que le paiement du prix des Biens et des frais de livraison a été effectué avec succès et entièrement à l'aide de la solution de paiement électronique (y compris le cas où, dans le cas de Biens payés par virement bancaire, l'Acheteur vire dans la devise de son Etat membre en raison du prix d'achat (frais de livraison) et de la conversion, ainsi que des commissions et frais bancaires, le Vendeur ne perçoit pas l'intégralité du montant du prix d'achat). Si le prix des Marchandises n'a pas été entièrement payé, le Vendeur peut demander à l'Acheteur de compléter le prix d'achat.

Afin de remettre les marchandises, le vendeur offre également aux acheteurs non hongrois les mêmes options de remise que les acheteurs hongrois.

Si, conformément aux Conditions Générales, le Client peut demander la livraison des Marchandises sur le territoire de la Hongrie ou sur le territoire de tout autre État membre de l'Union européenne, le client non hongrois peut également en faire la demande par l'un des moyens de livraison. modalités précisées dans les Conditions Générales.

Si, conformément aux conditions générales, l'acheteur peut choisir de recevoir les marchandises en personne du vendeur, cela peut également être utilisé par les acheteurs non hongrois.

Dans d'autres cas, l'Acheteur peut demander que les Marchandises soient transportées à l'étranger à ses frais. Les acheteurs hongrois n'ont pas droit à ce droit.

Le vendeur exécute la commande après paiement des frais de livraison, si l'acheteur ne paie pas les frais de livraison au vendeur ou ne résout pas lui-même la livraison à la date convenue, le vendeur résiliera le contrat et remboursera le pré- payé le prix d'achat à l'acheteur.

Informations consommateurs

Informations sur le droit de rétractation du consommateur

En tant que consommateur, le Code civil 8:1. Selon le § 1, point 3, seule est prise en compte une personne physique agissant en dehors du cadre de sa profession, de son activité indépendante ou de son activité commerciale, les personnes morales ne peuvent donc pas utiliser le droit de rétractation sans justification !

45/2014. (II. 26.) Conformément à l'article 20 du décret gouvernemental, vous avez le droit de résilier sans donner de raisons. Le consommateur dispose d'un droit de rétractation

a) Dans le cas d'un contrat de vente de biens

aa) aux marchandises,

ab) lors de l'achat et de la vente de plusieurs marchandises, si les marchandises individuelles sont livrées à des moments différents, jusqu'à la dernière marchandise livrée, elle peut être exercée dans le délai courant à compter de la date de réception par le consommateur ou un tiers autre que le transporteur indiqué par lui, lequel délai est de 14 jours calendaires.

Les dispositions de cette clause n'affectent pas le droit du consommateur d'exercer le droit de rétractation spécifié dans cette clause pendant la période comprise entre la date de conclusion du contrat et la date de réception des marchandises.

Si le consommateur a fait une offre de conclusion du contrat, il a le droit de retirer l'offre avant la conclusion du contrat, ce qui met fin au caractère contraignant de l'offre couvrant la conclusion du contrat.

Déclaration de rétractation, exercice du droit de rétractation ou de résiliation du consommateur

45/2014, le consommateur (II. 26.) Vous pouvez exercer votre droit garanti au § 20 du décret gouvernemental au moyen d'une déclaration claire à cet effet, ou en utilisant un modèle de déclaration qui peut également être téléchargé sur le site Internet.

Validité de la déclaration de rétractation du consommateur

Le droit de rétractation est réputé avoir été fait valoir dans le délai si le consommateur envoie sa déclaration dans le délai.

En cas de rétractation ou de résiliation écrite, il suffit d'envoyer la déclaration de rétractation ou de résiliation dans le délai imparti.

Il appartient au consommateur de prouver qu'il a exercé son droit de rétractation conformément à cette disposition.

Le Vendeur est tenu de confirmer la déclaration de rétractation du consommateur sur un support de données électronique après son arrivée.

Obligations du Vendeur en cas d'annulation par le consommateur

L'obligation de remboursement du Vendeur

Si le consommateur est le 45/2014. (II. 26.) résilie le contrat conformément à l'article 22 du décret gouvernemental, le vendeur remboursera le montant total payé par le consommateur à titre d'indemnisation, y compris les frais engagés dans le cadre de l'exécution, tels que les frais de livraison, au plus tard quatorze jours après avoir pris connaissance du retrait également. Veuillez noter que cette disposition ne s'applique pas aux frais supplémentaires occasionnés par le choix d'un mode de transport autre que le mode de transport standard le moins cher.

Modalités de l'obligation de remboursement du Vendeur

45/2014. (II. 26.) En cas de rétractation ou de résiliation conformément au § 22 du décret gouvernemental, le vendeur remboursera le montant dû au consommateur de la même manière que le mode de paiement utilisé par le consommateur. Sur la base du consentement exprès du consommateur, le vendeur peut utiliser un autre mode de paiement pour le remboursement, mais aucun frais supplémentaire ne pourra en conséquence être facturé au consommateur. Le Vendeur n'est pas responsable des retards dus à un numéro de compte bancaire ou à une adresse postale fourni de manière erronée et/ou inexacte par le Consommateur.

Coûts additionnels

Si le consommateur choisit spécifiquement un mode de transport autre que le mode de transport habituel le moins cher, le Vendeur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires qui en résultent. Dans un tel cas, nous sommes tenus de rembourser à hauteur des frais généraux de livraison indiqués.

Droit de rétenion

Le Vendeur peut retenir le montant dû au consommateur jusqu'à ce que celui-ci ait restitué les Biens ou prouvé de manière irréfutable qu'il les a restitués ; des deux, la date la plus antérieure doit être prise en compte. Nous ne pouvons pas accepter les articles envoyés en contre-remboursement ou par la poste.

En cas de retrait ou de cessation des obligations du consommateur

Retour des marchandises

Si le consommateur est le 45/2014. (II. 26.) résilie le contrat conformément à l'article 22 du décret gouvernemental, est tenu de restituer les marchandises immédiatement, mais au plus tard dans les quatorze jours à compter de la notification de la résiliation, ou de les remettre au vendeur ou à un personne autorisée par le Vendeur à réceptionner les Marchandises. Le retour est réputé effectué dans les délais si le consommateur envoie les Biens avant la date limite.

Supporter les coûts directs liés au retour des Marchandises

Le consommateur supporte les frais directs de retour des marchandises. Les marchandises doivent être retournées à l'adresse du vendeur. Si le consommateur résilie le contrat de prestation de services conclu hors établissement ou entre parties absentes après le début de l'exécution, il est tenu de payer à l'entreprise une indemnité proportionnelle à la prestation effectuée jusqu'à la date de notification de la résiliation à l'entreprise. Le montant à payer proportionnellement par le consommateur doit être déterminé sur la base du montant total de la contrepartie établi dans le contrat plus les taxes. Si le consommateur prouve que le montant total ainsi déterminé est excessivement élevé, le montant proportionnel doit être calculé sur la base de la valeur marchande des prestations réalisées jusqu'à la date de résiliation du contrat. Veuillez noter que nous ne pouvons pas accepter les marchandises retournées en contre-remboursement ou par la poste.

Responsabilité du consommateur en cas de dépréciation

Le consommateur est responsable de la dépréciation résultant d'une utilisation dépassant l'usage nécessaire pour déterminer la nature, les propriétés et le fonctionnement du Bien.

Si, selon la législation en vigueur, le droit de rétractation ne peut pas être exercé ou ne peut être exercé que sous certaines conditions, l'acheteur n'a pas non plus droit à une utilisation expérimentale.

Le droit de rétractation ne peut être exercé dans les cas suivants

Le Vendeur attire spécifiquement votre attention sur le fait que vous ne pouvez pas exercer votre droit de rétractation conformément à l'article 29 du décret gouvernemental 45/2014 (II.26). Dans les cas visés au paragraphe (1) :

après l'exécution complète de la prestation, toutefois, si le contrat crée une obligation de paiement pour le consommateur, ce cas exceptionnel ne peut être invoqué que si l'exécution a commencé avec le consentement exprès et préalable du consommateur et la reconnaissance par le consommateur de perdre son droit de retrait dès que l'entreprise a pleinement rempli le contrat ;
en ce qui concerne les Biens ou services dont le prix ou les frais dépendent de l'éventuelle fluctuation du marché financier, même pendant la période prévue pour l'exercice du droit de rétractation, sur laquelle la société ne peut influencer ;
dans le cas de biens non préfabriqués qui ont été produits sur la base des instructions ou à la demande expresse du consommateur, ou dans le cas de biens clairement adaptés au consommateur ;
en ce qui concerne les Marchandises périssables ou conservant leur qualité pendant une courte période ;
en ce qui concerne les Biens dont l'emballage est fermé, qui ne peuvent être retournés après avoir été ouverts après la livraison pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène ;
en ce qui concerne les Biens qui, de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable à d'autres Biens après la livraison ;
en ce qui concerne une boisson alcoolisée dont la valeur réelle dépend des fluctuations du marché d'une manière indépendante de la volonté de l'entreprise et dont le prix a été convenu par les parties lors de la conclusion du contrat de vente, mais dont l'exécution du contrat n'a lieu que après le trentième jour à compter de la conclusion du contrat ;
dans le cas d'un contrat commercial dans lequel l'entreprise se rend chez le consommateur à la demande expresse du consommateur afin d'effectuer des travaux de réparation ou d'entretien urgents ;
en ce qui concerne la vente et l'achat d'enregistrements audio et vidéo sous emballage scellé, ainsi que de copies de logiciels informatiques, si le consommateur a ouvert l'emballage après la livraison ;
en ce qui concerne les journaux, magazines et périodiques, à l'exception des contrats d'abonnement ;
dans le cas de contrats conclus aux enchères publiques ;
à l'exception des services d'hébergement, dans le cas d'un contrat de fourniture d'hébergement, de transport, de location de voitures, de restauration ou d'un service lié aux activités de loisirs, si un délai ou un délai d'exécution défini dans le contrat a été convenu ;
en ce qui concerne le contenu numérique fourni sur un support de données immatériel, si le vendeur a commencé l'exécution avec le consentement exprès et préalable du consommateur et que le consommateur a simultanément déclaré avec ce consentement qu'il perdrait son droit de rétractation après le début de l'exécution et la société a envoyé une confirmation au consommateur.

Informations sur la garantie des produits et la garantie des accessoires pour garantir la conformité du bien par rapport aux contrats de consommation

Cette section d'information du consommateur a été préparée sur la base de l'autorisation de l'article 11 (5) du décret gouvernemental 45/2014 (II.26) en tenant compte de l'annexe n° 3 du décret gouvernemental 45/2014 (II.26).

Les informations destinées aux consommateurs s'appliquent uniquement aux acheteurs qualifiés de consommateurs. Les règles applicables aux acheteurs qui ne sont pas considérés comme des consommateurs sont incluses dans un chapitre distinct.

Exigences d'exécution contractuelle dans le cas d'un contrat de consommation

Les exigences d'exécution contractuelle s'appliquent généralement aux biens vendus dans le cadre d'un contrat de consommation et aux biens contenant un élément numérique.

Au moment de la livraison, les Biens et la prestation doivent être conformes au Règlement 373/2021. (VI.30.) aux exigences contenues dans le décret gouvernemental.

Pour que la prestation soit considérée comme contractuelle pour les Biens faisant l'objet du contrat

il doit correspondre à la description, à la quantité, à la qualité, au type inclus dans le contrat et doit avoir la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité et les autres caractéristiques spécifiées dans le contrat

il doit être adapté à tout usage spécifié par le consommateur, que celui-ci a porté à la connaissance du vendeur au plus tard lors de la conclusion du contrat et que le vendeur a accepté

doit disposer de tous les accessoires et manuels d'utilisation spécifiés dans le contrat - y compris les instructions de mise en service, les instructions d'installation et le service client - et

vous devez fournir les mises à jour spécifiées dans le contrat.

Pour que l'exécution soit réputée conforme au contrat - outre - les Biens faisant l'objet du contrat

il doit être adapté aux fins qui, dans le cas du même type de Biens, sont prescrites par la loi, une norme technique ou, en l'absence de norme technique, par le code de conduite en vigueur

il doit avoir la quantité, la qualité, les performances et les autres caractéristiques que le Consommateur peut raisonnablement

attendre - notamment en termes de fonctionnalité, de compatibilité, d'accessibilité, de continuité et de sécurité - qui sont habituelles pour le même type de Biens, compte tenu du Vendeur, de ses un représentant ou une autre personne participant à la chaîne de vente fait une déclaration publique sur les propriétés spécifiques des marchandises - notamment dans une publicité ou sur une étiquette il doit comporter les accessoires et les instructions que le consommateur peut raisonnablement attendre - y compris les instructions d'emballage et d'installation - et

il doit correspondre aux caractéristiques et à la description du Bien présenté par la société à titre d'échantillon ou de modèle ou mis à disposition en version d'essai avant la conclusion du contrat.

Les marchandises ne doivent pas nécessairement être conformes à la déclaration publique ci-dessus si le vendeur prouve que

il ne connaissait pas la déclaration publique et il n'avait pas besoin de la savoir

la déclaration publique a déjà été correctement corrigée au moment de la conclusion du contrat ou

la déclaration publique ne pouvait pas influencer la décision du titulaire du droit de conclure un contrat.

Mauvaise exécution du contrat de vente de marchandises

Le vendeur agit de manière incorrecte si le défaut de la marchandise résulte d'une mauvaise installation, à condition que

a) la mise en service fait partie du contrat de vente et a été réalisée par le Vendeur ou a été réalisée sous la responsabilité du Vendeur ; obsession

b) la mise en service a dû être effectuée par le consommateur et la mise en service non professionnelle est le résultat de défauts dans les instructions de mise en service fournies par le vendeur - ou dans le cas de biens contenant des éléments numériques - par le fournisseur de contenu numérique ou de service numérique.

Si, conformément au contrat de vente, les marchandises sont mises en service par le vendeur, ou si la mise en service a lieu sous la responsabilité du vendeur, l'exécution doit être considérée comme terminée par le vendeur lorsque la mise en service est terminée.

Si, dans le cas de biens contenant des éléments numériques, le contrat de vente prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou de services numériques pendant une période de temps déterminée, le Vendeur est responsable du défaut du bien lié au contenu numérique, si le défaut survient en cas de service continu pendant une période n'excédant pas deux ans à compter de la livraison des marchandises dans un délai de deux ans ; ou se produit ou devient reconnaissable.

Exigences d'exécution contractuelle dans le cas de biens contenant des éléments numériques vendus dans le cadre d'un contrat de consommation

Dans le cas de biens contenant des éléments numériques, le Vendeur doit veiller à ce que le consommateur soit informé des mises à jour du contenu numérique des biens ou du service numérique associé - y compris les mises à jour de sécurité - qui sont nécessaires pour maintenir la conformité des biens avec les contrat, et doit également veiller à ce que le consommateur vous les obtienne également.

Mettre la mise à jour à disposition du Vendeur si le contrat de vente

prévoit un service unique du contenu numérique ou du service numérique, alors celui-ci peut raisonnablement être attendu par le consommateur en fonction du type et de la destination des biens et des éléments numériques, ainsi que des circonstances uniques et de la nature du contrat ; obsession

prévoit un service continu du contenu numérique pendant une période déterminée, puis dans le cas d'un service continu d'une durée n'excédant pas deux ans, il doit être fourni sur une période de deux ans à compter de la livraison du bien.

Si le consommateur n'installe pas les mises à jour fournies dans un délai raisonnable, le vendeur n'est pas responsable du défaut du bien, s'il résulte uniquement de la non-application de la mise à jour correspondante, à condition que

a) le Vendeur a informé le consommateur de la disponibilité de la mise à jour et des conséquences de la non-installation du consommateur ; et

b) le défaut d'installation de la mise à jour par le consommateur ou l'installation incorrecte de la mise à jour par le consommateur ne peuvent être attribués au caractère incomplet des instructions d'installation fournies par le vendeur.

Une exécution défectueuse ne peut être constatée si, au moment de la conclusion du contrat, le consommateur a reçu des informations particulières selon lesquelles une propriété spécifique de la marchandise diffère de celle décrite ici et qu'au moment de la conclusion du contrat de vente, le consommateur a accepté séparément et expressément cette déviation.

Exigences contractuelles pour la vente de contenu numérique vendu dans le cadre d'un contrat de consommation

Le Vendeur fournit et met à disposition le contenu numérique au consommateur. A défaut d'accord différent entre les parties, le Vendeur devra fournir au consommateur le contenu numérique dans la dernière version disponible au moment de la conclusion du contrat sans retard injustifié.

La prestation est réputée achevée lorsque le contenu numérique ou - toute solution nécessaire pour y accéder ou adaptée à son téléchargement - a été délivré au consommateur ou à l'appareil physique ou virtuel choisi à cet effet par le consommateur.

Le Vendeur doit s'assurer que le consommateur est informé de toutes les mises à jour du contenu numérique - y compris les mises à jour de sécurité - nécessaires au maintien de la conformité contractuelle du contenu numérique, du contenu numérique ou du service numérique, et qu'il les reçoit.

Si, sur la base du contrat, la fourniture de contenu numérique est effectuée en continu pendant une période déterminée, la conformité de l'exécution par rapport au contenu numérique doit être assurée pendant toute la durée du contrat.

Si le consommateur n'installe pas les mises à jour fournies par le vendeur dans un délai raisonnable, le vendeur n'est pas responsable de l'échec du service si celui-ci est uniquement dû à l'échec de l'application de la mise à jour concernée, à condition que

le Vendeur a informé le consommateur de la disponibilité de la mise à jour et des conséquences de la non-installation du consommateur ; et

le défaut d'installation de la mise à jour par le consommateur ou l'installation incorrecte de la mise à jour par le consommateur ne peuvent être attribués au caractère incomplet des instructions d'installation fournies par le vendeur.

Une exécution défectueuse ne peut être constatée si, au moment de la conclusion du contrat, le consommateur a reçu une information particulière selon laquelle une caractéristique spécifique du contenu numérique s'écarte des exigences définies ici et qu'au moment de la conclusion du contrat, le consommateur a accepté séparément et expressément cette déviation.

Le Vendeur agit de manière incorrecte si l'erreur dans le service de contenu numérique résulte d'une intégration non professionnelle dans l'environnement numérique du consommateur, à condition que

l'intégration du contenu numérique a été réalisée par le Vendeur, ou l'intégration a été réalisée sous la responsabilité du Vendeur ; obsession

le contenu numérique doit être intégré par le consommateur et l'intégration non professionnelle a été causée par des lacunes dans les instructions d'intégration fournies par le vendeur.

Si le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une période de temps déterminée, le Vendeur est responsable de l'erreur liée au contenu numérique, si l'erreur se produit ou devient détectable pendant la période spécifiée dans le contrat.

Si le contrat prévoit un service unique ou une série d'actes de service individuels, il faut supposer, jusqu'à preuve du contraire, que le

défaut reconnu par le consommateur dans un délai d'un an à compter de la date d'exécution existait déjà au moment de l'exécution. Dans le même temps, le Vendeur ne commettra pas de faute s'il prouve que l'environnement numérique du consommateur n'est pas compatible avec les exigences techniques du contenu numérique ou du service numérique, et il en a informé le consommateur de manière claire et compréhensible avant de conclure le contrat. contracter.

Le consommateur est tenu de coopérer avec le vendeur afin que le vendeur - en utilisant les outils disponibles d'un point de vue technique et qui nécessitent le moins d'intervention du consommateur - soit convaincu que la cause de l'erreur est l'environnement numérique du consommateur. Si le consommateur ne respecte pas cette obligation de coopération, après que le vendeur l'a informé de cette obligation de manière claire et compréhensible avant la conclusion du contrat, il incombe au consommateur de prouver que le défaut reconnu dans l'année suivant l'exécution existait déjà au moment de l'exécution, ou la prestation affectée d'un défaut reconnu pendant la période contractuelle n'était pas conforme au contrat pendant la période d'exécution de la prestation selon le contrat.

Garantie accessoires

Dans quel cas pouvez-vous exercer votre droit de garantie accessoires ?

En cas d'exécution défectueuse de la part du vendeur, vous pouvez faire valoir une action en garantie contre le vendeur conformément aux dispositions du Code civil et, dans le cas d'un contrat de consommation, du décret gouvernemental 373/2021 (VI.30).

De quels droits disposez-vous en fonction de votre demande de garantie ?

Vous pouvez – selon votre choix – faire valoir les droits de garantie accessoires suivants :

Vous pouvez demander une réparation ou un remplacement, sauf si la satisfaction de la demande que vous choisissez est impossible ou entraînerait des coûts supplémentaires disproportionnés pour le Vendeur par rapport à la satisfaction d'une autre demande. Si vous n'avez pas ou n'avez pas pu demander la réparation ou le remplacement, vous pouvez demander une réduction proportionnelle de l'indemnisation ou, en dernier recours, résilier le contrat.

Vous pouvez transférer le droit de garantie accessoire sélectionné à un autre, mais vous supporterez les frais du transfert, sauf s'il est justifié ou si le Vendeur en donne une raison.

Dans le cas d'un contrat de consommation, il faut présumer jusqu'à preuve du contraire qu'un défaut reconnu dans un délai d'un an à compter de la date de livraison du bien et un bien contenant des éléments numériques existait déjà au moment de la livraison du bien, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature de la marchandise ou la nature du défaut.

Dans le cas de biens d'occasion, la garantie et les droits de garantie diffèrent des règles générales. Dans le cas de Biens d'occasion, on peut également parler de performances défectueuses, mais il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles l'Acheteur aurait pu s'attendre à l'apparition de certains défauts. En raison de l'obsolescence, l'apparition de certains défauts devient de plus en plus fréquente, de sorte qu'on ne peut pas supposer qu'un Bien d'occasion puisse avoir la même qualité qu'un Bien nouvellement acheté. Sur cette base, l'acheteur ne peut faire valoir ses droits de garantie qu'en ce qui concerne les défauts qui ne sont pas liés aux défauts résultant de l'utilisation et qui sont apparus indépendamment de ceux-ci. Si les Biens utilisés sont défectueux et que l'Acheteur, qui est considéré comme Consommateur, en a été informé au moment de l'achat, le Prestataire n'est pas responsable du défaut connu.

Le Vendeur peut refuser de rendre le bien conforme au contrat si la réparation ou le remplacement est impossible, ou si cela entraînerait des frais supplémentaires disproportionnés pour le Vendeur, compte tenu de toutes les circonstances, y compris la valeur représentée par le Bien en parfait état, ainsi que la gravité de la rupture du contrat.

Le consommateur a également le droit - en fonction de la gravité de la rupture du contrat - d'exiger une indemnisation proportionnelle ou de résilier le contrat de vente si

le Vendeur n'a pas effectué la réparation ou le remplacement, ou l'a effectué mais n'a pas rempli en tout ou partie les conditions suivantes

le Vendeur doit assurer le retour des marchandises échangées à ses frais

si la réparation ou le remplacement nécessite l'enlèvement de marchandises qui ont été mises en service conformément à la nature et à la destination de la marchandise - avant que le défaut ne soit reconnaissable, l'obligation de réparer ou de remplacer comprend l'enlèvement des marchandises non conformes et le mise en service des biens remplacés ou réparés placement ou prise en charge des frais d'enlèvement ou de mise en service.

refusé de rendre la marchandise conforme au contrat

une erreur d'exécution répétée s'est produite, malgré le fait que le vendeur ait tenté de rendre les marchandises conformes au contrat

le défaut d'exécution est si grave qu'il justifie une réduction immédiate du prix ou la résiliation immédiate du contrat de vente, ou

le Vendeur ne s'est pas engagé à mettre le bien en conformité avec le contrat, ou il ressort des circonstances que l'entreprise ne mettra pas le bien en conformité avec le contrat dans un délai raisonnable ou sans préjudice significatif pour les intérêts du consommateur.

Si le consommateur souhaite résilier le contrat de vente pour mauvaise exécution, il incombe au vendeur de prouver que la faute est insignifiante.

Le consommateur a le droit de retenir la partie restante du prix d'achat - en fonction de la gravité de la rupture du contrat - en totalité ou en partie jusqu'à ce que le vendeur remplisse ses obligations liées à la conformité de l'exécution avec le contrat et à l'exécution défectueuse.

C'est une règle générale qui :

le Vendeur doit assurer le retour des marchandises échangées à ses frais

si la réparation ou le remplacement nécessite l'enlèvement de marchandises qui ont été mises en service conformément à la nature et à la destination de la marchandise - avant que le défaut ne soit reconnaissable, l'obligation de réparer ou de remplacer comprend l'enlèvement des marchandises non conformes et le mise en service des biens remplacés ou réparés placement ou prise en charge des frais d'enlèvement ou de mise en service.

Le délai raisonnable pour la réparation ou le remplacement du bien est calculé à partir du moment où le Consommateur a informé l'entreprise du défaut.

Le consommateur doit mettre le bien à la disposition de l'entreprise afin d'effectuer la réparation ou le remplacement.

L'indemnisation est proportionnelle si son montant est égal à la différence entre la valeur des biens due au Consommateur en cas d'exécution du contrat et la valeur des biens effectivement reçus par le Consommateur.

Le droit du Consommateur de résilier le contrat de vente peut être exercé au moyen d'une déclaration légale adressée au Vendeur exprimant la décision de résilier.

Si l'exécution défectueuse ne concerne qu'une partie déterminée des marchandises livrées dans le cadre du contrat de vente et que les conditions d'exercice du droit de résiliation du contrat existent à leur égard, le consommateur ne peut résilier le contrat de vente qu'en ce qui concerne les marchandises défectueuses, mais également à l'égard de tout autre bien acquis avec eux. pourra y mettre fin si l'on ne peut raisonnablement attendre du Consommateur qu'il ne conserve que des biens conformes au contrat.

Si le consommateur résilie le contrat de vente dans son intégralité ou pour une partie des biens fournis dans le cadre du contrat de vente, alors

le Consommateur doit restituer les biens concernés au Vendeur aux frais du Vendeur et

le Vendeur doit immédiatement rembourser au Consommateur le prix d'achat payé pour le bien concerné, dès qu'il a reçu le bien ou le certificat justifiant le retour du bien.

Quel est le délai pour faire valoir votre droit à la garantie ?

Vous êtes tenu de signaler l'erreur immédiatement après l'avoir découverte. Une erreur signalée dans un délai de deux mois à compter de la découverte de l'erreur est considérée comme une erreur signalée sans délai. Nous attirons parallèlement votre attention sur le fait que vous ne pouvez plus faire valoir vos droits à la garantie des accessoires au-delà du délai de prescription de deux ans à compter de la conclusion du contrat.

La partie du temps de réparation pendant laquelle l'Acheteur ne peut pas utiliser les Biens comme prévu n'est pas incluse dans le délai de prescription.

Le délai de prescription pour la demande de garantie accessoire pour la partie des marchandises concernée par le remplacement ou la réparation recommence. Cette règle doit également être appliquée si une nouvelle erreur survient à la suite de la correction.

Si l'objet du contrat entre le consommateur et l'entreprise est un objet d'occasion, les parties peuvent également convenir d'un délai de prescription plus court ; un délai de prescription inférieur à un an ne peut pas non plus être valablement établi dans ce cas.

Contre qui pouvez-vous faire valoir votre réclamation au titre de la garantie des accessoires ?

Vous pouvez faire valoir votre réclamation au titre de la garantie des accessoires auprès du vendeur.

Quelles sont les autres conditions pour faire valoir vos droits de garantie sur les accessoires ?

Dans un délai d'un an à compter de la date de livraison, il n'y a aucune autre condition pour faire valoir votre droit à la garantie des accessoires, hormis la déclaration du défaut, si vous prouvez que les Biens ont été fournis par le Vendeur. Cependant, un an après l'exécution, vous êtes déjà tenu de prouver que le défaut que vous avez reconnu était déjà présent au moment de l'exécution.

Garantie du produit

Dans quel cas pouvez-vous utiliser la garantie de votre produit, n'est-ce pas ?

En cas de défaut d'un bien meuble (Bien), vous pouvez - selon votre choix - faire valoir une demande de garantie pour les accessoires ou une demande de garantie sur le produit.

De quels droits disposez-vous en fonction de votre demande de garantie produit ?

En tant que réclamation au titre de la garantie du produit, vous ne pouvez demander que la réparation ou le remplacement des marchandises défectueuses.

Dans quel cas les Marchandises sont-elles considérées comme défectueuses ?

Les marchandises sont défectueuses si elles ne répondent pas aux exigences de qualité en vigueur au moment de leur mise sur le marché ou si elles ne possèdent pas les propriétés décrites par le fabricant.

Quel est le délai pour faire valoir votre demande de garantie produit ?

Vous pouvez faire valoir votre demande de garantie du produit dans un délai de deux ans à compter de la mise sur le marché du produit par le fabricant. Passé ce délai, vous perdrez ce droit.

Contre qui et dans quelles autres conditions pouvez-vous faire valoir votre demande de garantie produit ?

Vous ne pouvez exercer votre recours au titre de la garantie du produit qu'à l'encontre du fabricant ou du distributeur de l'objet mobile. Vous devez prouver le défaut des marchandises en cas de réclamation au titre de la garantie du produit.

Dans quels cas le fabricant (distributeur) est-il exonéré des obligations de garantie des produits ?

Le fabricant (distributeur) n'est libéré de son obligation de garantie du produit que s'il peut prouver que :

fabriqué ou commercialisé les marchandises en dehors de ses activités commerciales, ou

le défaut n'était pas détectable selon l'état de la science et de la technologie au moment de sa mise sur le marché ou

le défaut de la Marchandise résulte de l'application d'une législation ou d'une réglementation officielle impérative.

Il suffit au fabricant (distributeur) de prouver un motif d'exonération.

Veillez noter qu'en raison du même défaut, vous ne pouvez pas faire valoir simultanément une demande de garantie d'accessoires et une demande de garantie de produit, parallèlement l'une à l'autre. Cependant, en cas d'application réussie de votre réclamation au titre de la garantie du produit, vous pouvez faire valoir votre réclamation au titre de la garantie des accessoires pour le produit remplacé ou la pièce réparée auprès du fabricant.

Dans quel cas pouvez-vous utiliser votre garantie ?

151/2003 sur la garantie obligatoire pour certains biens de consommation durables. (IX. 22.) Conformément au décret gouvernemental, le vendeur est tenu de fournir une garantie pour les biens de consommation durables neufs énumérés à l'annexe n° 1 du décret (par exemple : biens techniques, outils, machines), ainsi que leurs accessoires. et les composants entrant dans le champ d'application qui y est spécifié (ci-après - dans ce point - ensemble dénommés biens de consommation) en cas de vente.

Les droits découlant de la garantie peuvent être fait valoir au moyen d'un certificat de garantie, qui ne peut être subordonné au retour de l'emballage ouvert du produit de consommation par le consommateur. Dans le cas où le certificat de garantie n'est pas fourni au consommateur, la conclusion du contrat sera considérée comme prouvée si le consommateur présente le reçu prouvant le paiement de la contrepartie - une facture ou un reçu délivré en vertu de la loi générale sur la taxe sur les ventes. Dans ce cas, les droits découlant de la garantie peuvent être fait valoir avec un récépissé confirmant le paiement de la contrepartie.

En outre, le Vendeur peut volontairement entreprendre une garantie, auquel cas il doit fournir une déclaration de garantie au client qui est considéré comme un Consommateur.

La déclaration de garantie doit être mise à la disposition du Consommateur sur un support de données durable, au plus tard au moment de la livraison du bien.

La déclaration de garantie doit indiquer :

la déclaration claire selon laquelle en cas de performance défectueuse des marchandises, le consommateur a le droit d'exercer gratuitement ses droits de garantie accessoires conformément à la loi, ces droits ne sont pas affectés par la garantie

le nom et l'adresse du garant

la procédure à suivre par le Consommateur pour faire valoir la garantie

la désignation des marchandises auxquelles la garantie s'applique et conditions de garantie,

le prix d'achat des marchandises.

Quels droits et dans quel délai disposez-vous en cas de garantie obligatoire ?

Droits de garantie

Sur la base du droit à la garantie, l'acheteur peut faire valoir une demande de réparation ou de remplacement, demander une

réduction de prix dans les cas prévus par la loi ou, en définitive, résilier le contrat si le créancier n'a pas procédé à la réparation ou au remplacement, n'est pas en mesure de le faire. se conformer à cette obligation dans le délai approprié, tout en protégeant les intérêts du titulaire des droits, ou si l'intérêt du titulaire du droit à la réparation ou au remplacement a cessé.

L'Acheteur peut faire valoir sa demande de réparation directement au siège du Vendeur, en tout lieu, succursale et auprès du service de réparation indiqué par le Vendeur sur la carte de garantie.

Date limite de validation

Le droit à la garantie peut être fait valoir pendant la période de garantie, la période de garantie est régie par l'art. 151/2003. (IX. 22.) Selon décret gouvernemental :

Un an dans le cas d'un prix de vente de 10 000 HUF mais ne dépassant pas 100 000 HUF,
deux ans dans le cas d'un prix de vente supérieur à 100 000 HUF mais ne dépassant pas 250 000 HUF,
Trois ans au-dessus du prix de vente de 250 000 HUF.

Le non-respect de ces délais entraîne la perte des droits, cependant, en cas de réparation du produit de consommation, le délai de garantie est prolongé à compter de la date de livraison pour réparation du temps pendant lequel le Client n'a pas pu utiliser le produit de consommation comme prévu. en raison du défaut.

La période de garantie commence à la remise du produit de consommation à l'Acheteur, ou si le Vendeur ou son mandataire effectue la mise en service, elle court le jour de la mise en service.

Si l'acheteur met le produit de consommation en service plus de six mois à compter de la date de remise, la date de début de la période de garantie est le jour de la remise du produit de consommation.

Règles liées au traitement des demandes de garantie

Lors de la réparation, le Vendeur doit s'efforcer d'effectuer la réparation dans un délai de 15 jours. Le délai de rectification court à compter de la réception du produit de consommation.

Si la durée de la réparation ou du remplacement dépasse quinze jours, le Vendeur est tenu d'informer l'Acheteur de la durée prévue de la réparation ou du remplacement.

Si, lors de la première réparation du produit de consommation pendant la période de garantie, le vendeur détermine que le produit de consommation ne peut pas être réparé, le vendeur est tenu de remplacer le produit de consommation dans les huit jours, sauf ordre contraire de l'acheteur. S'il n'est pas possible d'échanger l'article de consommation, le vendeur est tenu de rembourser le prix d'achat à l'acheteur dans les huit jours à compter de la facture ou du reçu délivré sur la base de la loi générale sur l'impôt sur les ventes sur la base de la preuve du paiement de la contrepartie. l'article de consommation présenté par le consommateur.

En acceptant les Conditions Générales, le Client accepte que les informations puissent être fournies par voie électronique ou d'une autre manière permettant de prouver leur réception par le Client.

Si le Vendeur ne peut pas réparer le produit de consommation dans un délai de 30 jours :

si l'acheteur l'a accepté, la correction peut être effectuée pour lui ultérieurement, ou

si le client n'accepte pas l'exécution ultérieure de la réparation ou n'a pas fait de déclaration à cet égard, le produit de consommation doit être remplacé dans les huit jours après l'expiration sans effet du délai de trente jours, ou

si le client n'accepte pas l'exécution ultérieure de la réparation ou n'a pas fait de déclaration à cet égard, mais qu'il n'est pas possible d'échanger le produit de consommation, le prix de vente indiqué sur la facture ou le reçu du produit de consommation doit être lui sera remboursé dans les huit jours suivant l'expiration infructueuse du délai de trente jours.

Si le produit de consommation est défectueux pour la 4ème fois, l'Acheteur a le droit de :

contacter le vendeur pour les réparations, ou

au lieu de la demande de rectification, la loi V de 2013 relative au Code civil 6 : 159. demander au vendeur une réduction proportionnelle du prix d'achat sur la base du § (2) point b), ou

si le Client n'utilise pas ces droits (rectification, réduction de prix) ou n'a pas fait de déclaration à leur sujet, l'article de consommation doit être remplacé dans les 8 jours, s'il n'est pas possible d'échanger l'article de consommation, le prix de vente indiqué sur la La facture ou la réception de l'article de consommation doit être effectuée pour le rembourser dans un délai de huit jours.

Les biens de consommation avec connexion fixe soumis à la garantie obligatoire selon le décret gouvernemental 151/2003, ou ceux pesant plus de 10 kg ou qui ne peuvent pas être transportés comme bagage à main dans les transports publics - à l'exception des véhicules - doivent être réparés sur place. De fonctionnement. Si la réparation ne peut être effectuée sur le lieu d'exploitation, l'entreprise se chargera du démontage et de l'installation, ainsi que de la livraison et du retour, ou - dans le cas d'une demande de réparation validée directement auprès du service de réparation - du service de réparation.

Exclusions de garantie

Les réglementations rédigées dans la section « Règles relatives au traitement des demandes de garantie » ne s'appliquent pas aux vélos électriques, scooters électriques, quads, motos, cyclomoteurs, voitures, camping-cars, caravanes, remorques, remorques et motomarines.

Toutefois, pour ces marchandises, le vendeur est tenu de s'efforcer de répondre à la demande de réparation dans un délai de 15 jours.

Si la durée de la réparation ou du remplacement dépasse quinze jours, le Vendeur est tenu d'informer l'Acheteur de la durée prévue de la réparation ou du remplacement.

Quel est le rapport entre la garantie et les autres droits de garantie ?

La garantie s'applique en plus des droits de garantie (garantie des produits et accessoires), la différence fondamentale entre les droits de garantie généraux et la garantie est que dans le cas de la garantie, le consommateur a une charge de preuve plus favorable.

Pendant la durée de la garantie obligatoire, l'engagement de garantie volontaire du Vendeur ne peut pas contenir de conditions pour le consommateur plus désavantageuses que les droits prévus par les règles de garantie obligatoire. Après cela, cependant, les termes de la garantie volontaire peuvent être librement établis, mais la garantie dans ce cas ne peut pas affecter l'existence des droits légaux du consommateur, y compris ceux fondés sur la garantie des accessoires.

Demande d'échange sous trois jours ouvrés

L'institution de la demande d'échange dans un délai de trois jours ouvrés s'applique également dans le cas de ventes via une boutique en ligne. 151/2003, une demande de remplacement dans les trois jours ouvrables. (IX. 22.) Il peut être validé dans le cas de biens de consommation durables neufs en vertu du décret gouvernemental, selon lequel, si quelqu'un valide l'institution de la demande d'échange dans les 3 jours ouvrables, le vendeur doit interpréter cela comme signifiant que le Les marchandises étaient déjà défectueuses au moment de la vente et vous devez échanger les marchandises sans plus attendre.

Quand le vendeur est-il libéré de son obligation de garantie ?

Le vendeur n'est libéré de son obligation de garantie que s'il prouve que la cause du défaut est survenue après l'exécution.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en raison du même défaut, vous ne pouvez pas faire valoir en même temps une demande

de garantie d'accessoires et de garantie, ni une demande de garantie de produit et de garantie en même temps, mais sinon vous ont droit aux droits découlant de la garantie, quels que soient les droits à la garantie.

Informations sur la garantie du produit et la garantie des accessoires pour la garantie de la conformité du bien dans le cas d'acheteurs non consommateurs

Règles générales des droits de garantie

Un Client qui n'est pas considéré comme un consommateur peut - à son choix - recourir aux recours en garantie accessoire suivants :

Vous pouvez demander une réparation ou un remplacement, sauf si la satisfaction de la demande que vous avez choisie est impossible ou entraînerait des coûts supplémentaires disproportionnés pour le Vendeur par rapport à la satisfaction d'une autre demande. Si vous n'avez pas ou n'avez pas pu demander la réparation ou le remplacement, vous pouvez demander le versement d'une indemnité proportionnelle, ou bien l'Acheteur peut réparer le défaut aux frais du Vendeur, ou le faire réparer par quelqu'un d'autre ou - en dernier recours - résilier le contrat.

Vous pouvez transférer le droit de garantie accessoire sélectionné à un autre, mais vous supporterez les frais du transfert, sauf s'il est justifié ou si le Vendeur en donne une raison.

Dans le cas de biens d'occasion, la garantie et les droits de garantie diffèrent des règles générales. Dans le cas de Biens d'occasion, on peut également parler de performances défectueuses, mais il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles l'Acheteur aurait pu s'attendre à l'apparition de certains défauts. En raison de l'obsolescence, l'apparition de certains défauts devient de plus en plus fréquente, de sorte qu'on ne peut pas supposer qu'un Bien d'occasion puisse avoir la même qualité qu'un Bien nouvellement acheté. Sur cette base, l'acheteur ne peut faire valoir ses droits de garantie qu'en ce qui concerne les défauts qui ne sont pas liés aux défauts résultant de l'utilisation et qui sont apparus indépendamment de ceux-ci. Si les Biens utilisés sont défectueux et que l'Acheteur, qui est considéré comme Consommateur, en a été informé au moment de l'achat, le Prestataire n'est pas responsable du défaut connu.

Pour les acheteurs qui ne sont pas considérés comme des consommateurs, le délai pour faire valoir le droit à la garantie est d'un an à compter du jour de la prestation (remise).

Garantie et garantie du produit

La garantie du produit et la garantie obligatoire s'appliquent uniquement aux clients qualifiés de consommateurs.

Si le Vendeur accorde volontairement une garantie pour un Produit donné, cela sera indiqué séparément lors de l'achat du Produit.

Si le fabricant fournit une garantie de fabricant pour les marchandises qui couvre également les clients qui ne sont pas des consommateurs, elle peut être appliquée directement auprès du fabricant.